



Une profession en mouvement
COLLOQUE 2025

Du 4 au 6 juin 2025
Centre des congrès de Lévis

GUIDE DE L'EXPOSANT



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec



TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
LIEU DE L'ÉVÉNEMENT	3
INCLUS AVEC VOTRE ESPACE	4
FACTURATION ET PAIEMENT	4
HORAIRE.....	4
ACCÈS AU DÉBARCADÈRE.....	5
MANUTENTION DES MARCHANDISES ET ENTREPOSAGE	5
STATIONNEMENT	5
SERVICES OFFERTS PAR LÉVIS CENTRE DES CONGRÈS	6
ACTIVITÉ PROMOTIONNELLE	7
NOURRITURE	7
HÉBERGEMENT	7
OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS.....	8
PLAN DU SALON	9

Bienvenue au **Salon des exposants** dans le cadre du **colloque 2025** de l'Ordre des conseillers d'orientation du Québec (OCCOQ), qui se tiendra sous la thématique « **Une profession en mouvement : cultiver nos savoirs, enrichir nos pratiques** », le 5 juin 2025 au Centre des congrès de Lévis.

Rassemblant près de 600 conseillers et conseillères d'orientation, ce colloque constitue une occasion unique d'échanges, de formation et de réflexion sur les enjeux actuels et futurs de la profession.

Nous vous souhaitons un excellent Salon et des rencontres enrichissantes !

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nous vous recommandons de lire attentivement ce guide de l'exposant, qui contient toutes les informations nécessaires pour bien préparer votre participation au Salon des exposants 2025 du colloque de l'OCCOQ.

Pour toute question ou commentaire après lecture de ce document, n'hésitez pas à contacter l'équipe organisatrice du Salon, qui se fera un plaisir de vous accompagner.

Informations supplémentaires concernant le Salon

Salwa Saouab
Agente administrative à la réception
Téléphone : 514-737-4717, poste 0
Courriel : ordre@orientation.qc.ca

Facturation, emplacement de votre kiosque, contact sur place

Liudmila Tanas
Technicienne en administration
Téléphone : 514-737-4717, poste 229
Courriel : administration@orientation.qc.ca

Accueil des participants lors de l'événement

Francis Dugas
Coordonnateur aux communications

LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

Lévis Centre des congrès (LCC)

5750, rue J.-B.-Michaud
Lévis (Québec) G6V 0B1
Téléphone : 418 838-3811
<https://www.centrecongreslevis.com/>

L'exposition se tiendra dans la salle 100 E, 100 F et le Foyer 100.

INCLUS AVEC VOTRE ESPACE

La location d'un espace de 8 pieds x 8 pieds comprend :

- Un kiosque drapé (1 rideau arrière de 8 pieds de hauteur et 2 cloisons latérales de 3 pieds de hauteur)
- Une prise électrique de 15 ampères
- Une table de 6' x 30', nappée en noir et 2 chaises
- Un accès à internet sans fil
- 1 ou 2 boîtes à lunch (selon le nombre de personnes représentantes à votre kiosque)
- Des cocardes pour les personnes représentantes à votre kiosque
- La mention du nom de votre entreprise sur le site Internet de l'événement

Pour toute commande de matériel supplémentaire, veuillez vous adresser directement au fournisseur technique officiel du LCC (voir la section « Services offerts par Lévis Centres des congrès »). Des frais additionnels s'appliqueront.

FACTURATION ET PAIEMENT

Dès la réception de la facture

Le paiement par chèque ou par dépôt direct est accepté. Transmettre votre paiement au nom de l'OCCOQ à l'adresse suivante :

Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
a/s Colloque 2025
1600, boul. Henri-Bourassa O., bureau 520
Montréal (Québec) H3M 3E2


Une fois le formulaire de réservation signé, aucune annulation ne sera possible après l'émission de la facture, et les engagements pris devront être respectés dans leur intégralité.


HORAIRE

5 juin 2025

- 10 h 30 – 11 h 30 : Aménagement des kiosques
- 11 h 30 – 12 h 30 : Dîner des exposants (**présence obligatoire**)
- 12 h 30 – 15 h 30 : Heures d'ouverture du Salon des exposants (**présence obligatoire**)
- 16 h – 17 h : Démontage des kiosques

 **Important** : L'aménagement des kiosques doit être complété dans la plage horaire prévue.

 **Livraison et cueillette de matériel** : L'utilisation des entrées principales du LCC pour le transport des marchandises est interdite. Merci de respecter les accès désignés (quais d'embarquement) pour ces opérations.

 **Démontage des kiosques** : Il débutera le **jeudi 5 juin à 16 h**. Aucun exposant ne pourra procéder au démontage avant cette heure.

Merci de votre collaboration !

ACCÈS AU DÉBARCADÈRE

Le LCC acceptera le matériel à partir du 4 juin seulement. Toutes les marchandises doivent obligatoirement être livrées par les quais de réception.

Débarcadère – Quai numéro 1 – réservé aux petites voitures et camions

5750, rue J.-B.-Michaud
Lévis (Québec) G6V 0B2

Débarcadère – Quais numéro 2 & 3 – réservé aux cubes et camions-remorques

5750, rue J.-B.-Michaud
Lévis (Québec) G6V 0B2

Le stationnement n'est pas permis au débarcadère, tout contrevenant verra son véhicule remorqué aux frais du propriétaire.

MANUTENTION DES MARCHANDISES ET ENTREPOSAGE

Manutention à l'avance et entreposage

Tout matériel expédié directement au LCC, sans que l'exposant soit présent pour le recevoir, sera automatiquement entreposé par le personnel du LCC. Des frais, payables sur place, pourraient s'appliquer.

De plus, le LCC décline toute responsabilité en cas de bris ou de pertes des équipements reçus en l'absence du destinataire.

Le matériel sera entreposé au débarcadère et les exposants devront assurer la manutention vers leurs kiosques à l'aide d'un chariot mis à leur disposition par le LCC.

Aucune boîte de carton ni caisse de transport vide ne sera tolérée à l'intérieur du stand.

Expédition

LÉVIS CENTRE DE CONGRÈS

5750, rue J.-B.-Michaud, Lévis (Québec) G6V 0B2

Nom de l'événement : **Salon Expo Congrès OCCOQ 2025**

Nom de la compagnie (exposant) :

Nom de la personne contact (exposant) :

Date d'arrivée : Mercredi 4 juin 2025

Contact au service de congrès & des banquets : Geneviève Bonneau

STATIONNEMENT

Voitures

- Un stationnement extérieur gratuit en libre-service est disponible sur le site du LCC (500 places).
- Un stationnement intérieur en libre-service est également accessible au coût de 16 \$ par jour (180 places).

SERVICES OFFERTS PAR LÉVIS CENTRE DES CONGRÈS

1. Service de messagerie

- **Païement des frais** : Les frais de douane, taxes, etc. doivent être payés à l'avance par les exposants utilisant FedEx, UPS, Purolator ou autres. Toute marchandise expédiée « à percevoir » sera refusée par le LCC.
- **Facturation tardive** : Si les services de messagerie ne déclarent pas les frais à payer à la livraison, le LCC pourra recevoir une facture 30 à 90 jours après l'événement. Le client sera alors refacturé avec des frais d'administration.
- **Récupération du matériel** : Les exposants sont responsables de contacter les services de messagerie pour récupérer le matériel après l'événement.
- **Étiquetage** : Les exposants doivent apposer le « Bon de connaissance » correspondant sur toutes les boîtes à expédier.

2. Services audiovisuels, de matériel informatique et d'accrochage et d'électricité

Le fournisseur technique officiel au LCC est Expert'Ease. Expert'Ease a l'exclusivité en ce qui concerne l'accrochage, les points d'ancrage ainsi que les besoins en électricité supérieure aux prises électriques standards.

En tant que fournisseur officiel de services audiovisuels, Expert'Ease, possède également toute l'expertise et de l'équipement nécessaires pour répondre à vos besoins en matériel informatique.

Pour plus d'informations à ce sujet, nous vous invitons à contacter directement ce fournisseur.

Expert'Ease

Anthony Nolin

Courriel : lcc@expertease.ca

3. Services internet – Accès gratuit sans fil à haute vitesse

- Ce service couvre les salles de réunions, d'expositions et les espaces publics
- Accès de 2 mb/s en aval et 2 mb/s en amont
- Connexion de vitesse supérieure de 10 mb/s en aval et 5 mb/s en amont, moyennant des frais de 5 \$ par connexion

Procédures de connexion (sans fil gratuit)

- Nom du réseau : Lévis Centre des congrès
- Une page Web se générera
- L'utilisateur doit sélectionner l'option gratuite, puis accepter les termes et conditions
- La connexion est valide 24h

ACTIVITÉ PROMOTIONNELLE

Toute sollicitation commerciale doit se dérouler à l'intérieur de votre espace attitré de 8' x 8'. Les activités de nature promotionnelle sont interdites dans les allées, salles et couloirs.

Les réclames commerciales et concours organisés par les exposants en rapport avec leur participation à l'événement ne doivent engager le promoteur d'aucune façon. Tout tirage ou concours est organisé à votre espace d'exposition et les gagnants informés en conséquence.

Pour plus d'informations concernant la réglementation des concours, veuillez consulter le site www.racj.gouv.qc.ca sous l'onglet « tirages et concours publicitaire ».

NOURRITURE

Le LCC possède l'exclusivité de la vente et distribution de nourriture et boissons à l'intérieur du Centre. Aucune nourriture ou boisson ne sera acceptée dans le Centre.

HÉBERGEMENT

- **Grand Hotel Times Levis**
29, route du Président-Kennedy, Lévis
(418) 833-3333
<https://www.grandtimeshotel.com/grand-times-levis/fr/>
- **Comfort Inn**
10, du Terroir, Lévis
(418) 835-5605
<https://www.choicehotels.com/fr-fr/quebec/levis/comfort-inn-hotels/cn338?mc=llrscncn&pmf=canada&checkInDate=2025-06-03&checkOutDate=2025-06-06>
- **L'Oie des neiges**
165 A, route du Président Kennedy, Lévis
(418) 830-0878
<https://hoteloiedesneiges.com/>

OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS

Obligation | Assurances

L'exposant doit posséder ses propres assurances responsabilité. Le Lévis Centre des congrès n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels aux produits, stands, équipements ou décorations, causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, quelle qu'en soit la cause.

Obligation | Recyclage et collecte des matières résiduelles

L'exposant doit utiliser les équipements mis à sa disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) lors du montage, du démontage et durant l'exposition. D'autres collectes sélectives peuvent être ajoutées. Les poubelles doivent être placées à l'extérieur du stand dans l'allée dès la fermeture de l'exposition, elles seront vidées par le personnel du LCC, sans frais. Les poubelles laissées à l'intérieur du stand ne seront pas vidées.

Restriction | Animaux

La présence d'animaux doit être approuvée par la direction du LCC. Seuls les chiens d'assistance pour personnes handicapées sont autorisés sans restriction.

Restriction | Appareils de cuisson

Pour des raisons de sécurité et de ventilation, il est interdit d'installer des appareils de cuisson dans le LCC.

Restriction | Autocollants

Les autocollants, de toute nature, sont strictement interdits au sein du LCC.

Restriction | Ballons et confettis

L'utilisation de ballons gonflés à l'hélium ainsi que l'usage de confettis et de paillettes sont interdits.

Restriction | Consommation d'alcool lors du montage et du démontage

Afin de réduire les risques d'accident, la consommation de boissons alcoolisées n'est pas tolérée durant les périodes de montage et de démontage, sauf entente particulière avec le LCC.

Restriction | Enfants

Pour des raisons de sécurité, la présence d'enfants au débarcadère et dans la salle d'exposition n'est pas recommandée pendant les périodes de montage et de démontage.

Restriction | Incendie

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Veuillez demander le document « Mesures de sécurité et prévention des incendies » au coordonnateur de votre événement.

Restriction | Limites sonores

Si l'utilisation d'équipements ou d'appareils génère des nuisances sonores ou olfactives pour les exposants ou les invités, il sera nécessaire de cesser leur fonctionnement. Le niveau sonore ne doit pas dépasser 70 décibels à une distance de quatre pieds de la source. Le LCC reste le seul arbitre en la matière.

Restriction | Ruban adhésif

Le seul ruban adhésif autorisé au LCC est : Carrés de montage de grand rendement Scotch, Marque 3M, Modèle 111.


Restriction | Sécurité

Le LCC assure la sécurité générale de l'immeuble sur une base de 24 heures. Ce service n'est toutefois pas responsable des biens et propriétés du client ou de l'événement à l'intérieur des lieux loués.

Restriction | Tabac

Le LCC offre un environnement sans fumée. Depuis le 31 mai 2006, conformément aux dispositions de la Loi sur le tabac, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Centre et dans les débarcadères.

PLAN DU SALON

 **Important** : La distribution des places se déroulera selon le principe du premier arrivé, premier servi.

